



janvier 2024

Politique d'investissement responsable

Belfius Asset Management SA

Table des matières

1. À propos de Belfius Asset Management.....	3
1.1 Investissement responsable.....	3
2. Présentation de la politique.....	4
2.1 Introduction.....	4
2.2 Champ d'application.....	4
2.3 Gouvernance et application.....	4
3. Approche de l'investissement responsable.....	5
3.1 Introduction.....	5
3.2 Méthodes d'investissement responsable (IR).....	5
3.2.1 Exigences en matière d'investissement responsable.....	6
3.2.2 Actionnariat actif.....	6
3.2.3 Exclusions.....	7
3.2.4 Intégration ESG.....	7
3.2.5 Thématique.....	8
3.3 Gestion des risques de durabilité.....	8
3.4 Fonds de fonds de Belfius AM.....	8
3.5 Diligence raisonnable à l'égard des incidences négatives.....	9
3.6 Contrôle.....	10
4. Produits d'investissement portant le label Towards Sustainability.....	10
4.1 Exclusions - produits labellisés.....	10
5. Transparence & Reporting.....	11
6. Documentation.....	11

1. À propos de Belfius Asset Management

Belfius Asset Management (*ci-après* : Belfius AM) est une société de gestion d'OPC (organismes de placement collectif) et de FCP (fonds communs de placement), y compris de fonds alternatifs, agréée par la FSMA. En tant que filiale de Belfius Banque, Belfius AM est solidement ancrée dans le secteur financier belge. Nos activités incluent principalement la gestion, l'administration et la distribution de solutions d'investissement par le biais d'une gamme diversifiée de fonds de placement. Belfius AM a également été désignée comme gestionnaire d'investissement délégué pour les portefeuilles privés (en gestion discrétionnaire et consultative) pour les clients Private & Wealth Management de Belfius Banque.

Notre objectif est d'apporter une valeur ajoutée à nos investisseurs finaux, à la fois sur le plan financier et d'un point de vue sociétal plus large, en gérant nos portefeuilles de manière proactive et en collaborant avec un certain nombre de partenaires renommés dans le domaine de la gestion d'actifs. Nous nous efforçons de créer une valeur durable et à long terme, et d'être « Meaningful and inspiring for the Belgian Society » de manière crédible. Belfius AM dispose d'une longue expérience en gestion de produits d'investissement durables, permettant à nos clients d'investir dans la transition vers une économie plus durable.

Belfius AM dispose actuellement de quatre modèles d'investissement distincts :

1. Fonds de fonds de Belfius AM : il s'agit de fonds de placement pour lesquels nos équipes internes de sélection de fonds et de gestion de portefeuille analysent et sélectionnent des fonds négociés en bourse (ETF pour Exchange Traded Funds) et des organismes de placement collectif (OPC) sous-jacents de gestionnaires d'actifs tiers. Ces OPC sont des instruments de placement collectif que nous sélectionnons sur la base de différents aspects, tels que la stratégie d'investissement, la performance financière, les coûts, ainsi que l'approche et les capacités en matière d'investissement responsable.
2. Fonds pour lesquels Belfius AM investit directement dans des actions individuelles.
3. Fonds délégués : il s'agit de fonds d'investissement dont Belfius AM est la société de gestion et pour lesquels nous avons délégué la gestion des actifs à un gestionnaire externe. Ces gestionnaires sont actuellement Candriam, BlackRock Investment Management.
4. Gestion de portefeuilles privés : Cela inclut la gestion discrétionnaire de portefeuilles (portefeuilles en gestion discrétionnaire) et les conseils en matière d'investissement (portefeuilles en gestion consultative) pour les clients privés de Belfius Banque, Belfius AM étant désignée comme gestionnaire d'investissement délégué. Dans le cadre de ces mandats, l'équipe de gestion de portefeuilles privés peut investir dans des ETFs, des fonds, des titres individuels, des placements alternatifs et/ou des produits dérivés.

1.1 Investissement responsable

Nous sommes convaincus que la prise en compte systématique, sur la base de données, de facteurs de durabilité ou de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), permet aux investisseurs de mieux comprendre les risques comme les opportunités sur les marchés des capitaux et donc de générer un solide taux de rendement ajusté au risque. Par ailleurs, nous avons pleinement conscience de notre rôle en qualité d'investisseur et de notre capacité à utiliser le capital que nous plaçons au bénéfice de nos clients pour offrir une certaine rentabilité financière mais aussi apporter un changement bénéfique. Partant, nous avons conçu une approche d'investissement responsable afin de pouvoir dégager des revenus d'investissement solides, d'atténuer les impacts négatifs de nos décisions d'investissement et de générer des retombées sociétales, dans le droit fil des attentes de nos clients et d'autres parties prenantes.

En 2019, Belfius Asset Management a adhéré aux 6 principes pour l'investissement responsable (PRI). En tant que signataire, nous nous engageons à mettre en œuvre les six principes:

- **Principe 1** : Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.

- **Principe 2** : Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'investisseurs.
- **Principe 3** : Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
- **Principe 4** : Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- **Principe 5** : Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
- **Principe 6** : Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

2. Présentation de la politique

2.1 Introduction

L'objectif de la politique d'investissement responsable (*ci-après* : politique IR) est de fournir un cadre pour la mise en place, la gouvernance et l'exécution de l'investissement responsable au sein de Belfius Asset Management.

Au cours des dernières années, Belfius AM a rédigé plusieurs documents de politique détaillés en ce qui concerne l'application de facteurs de durabilité ou de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses processus d'investissement. Ces documents de politique entrent tous dans le champ d'application de la présente politique IR et sont dès lors considérés comme des sous-politiques. Ces sous-politiques peuvent être modifiées sans nécessiter une mise à jour de la politique IR. Cependant, les dispositions contenues dans la politique IR remplaceront toujours celles des sous-politiques en cas d'incohérence avec la politique IR.

La présente politique s'inscrit formellement dans le cadre des politiques et la charte de gouvernance de Belfius AM. Le propriétaire formel de la présente politique est le comité de direction de Belfius AM, qui révisé chaque année la politique IR.

2.2 Champ d'application

Le champ d'application de la politique IR comprend tous les actifs, mais des exceptions ou des exigences alternatives pouvant s'appliquer en fonction de la nature de la classe d'actifs ou de la structure d'investissement spécifique. Par exemple, la façon dont les considérations ESG peuvent être appliquées aux fonds actifs est différente de celle appliquée aux fonds passifs et aux ETFs. Un autre exemple est le vote, qui est possible uniquement pour les actions cotées en bourse. Des détails supplémentaires sur les exigences et les critères sont décrits dans le présent document de politique et dans les sous-politiques pertinentes.

2.3 Gouvernance et application

Belfius AM a mis en place une gouvernance d'investissement responsable dans laquelle la direction générale est impliquée et dont il assure la supervision, tandis que les membres concernés de l'équipe d'investissement sont habilités à appliquer efficacement l'approche d'investissement responsable. Le comité de direction est le propriétaire de la présente politique et fournit le budget, ainsi que les ressources nécessaires pour concrétiser les ambitions de Belfius AM. De plus, nous avons mis en place un comité d'investissement responsable (IR). Le comité IR, présidé par le directeur de l'investissement responsable, est pluridisciplinaire et comprend des représentants de tous les départements directement impliqués dans la mise en place et le suivi de l'approche d'investissement responsable. Le Comité IR poursuit le développement de l'approche d'investissement responsable, fixe les priorités et les objectifs, supervise sa mise en place et assure le suivi des progrès.

3. Approche de l'investissement responsable

3.1 Introduction

Notre approche de l'investissement responsable est fondée sur notre conviction qu'en qualité d'investisseur, nous devons générer des rendements à la fois financiers et sociétaux, ce qui constitue un élément essentiel de notre obligation fiduciaire envers nos clients. De plus, nous sommes convaincus que la prise en compte systématique, sur la base de données, de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'analyse financière permet aux investisseurs de mieux comprendre les risques comme les opportunités sur les marchés des capitaux.

Notre approche tient compte des lois et règlements pertinents tels que, mais sans s'y limiter, la loi Mahoux (en ce qui concerne certains types d'armes controversées), la directive sur les droits des actionnaires II (SRD II) et le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). En outre, notre approche de l'investissement responsable tient compte de différents codes et normes en matière de durabilité et d'investissement responsable, et les méthodes IR que nous avons identifiées et décrites dans la section suivante en sont le reflet. Les plus importants sont les principes du Pacte mondial des Nations unies, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes de gouvernance mondiale de l'ICGN et le code de bonnes pratiques révisé, publié en 2017 par l'Association européenne de la gestion d'actifs et de fonds (EFAMA).

Nos clients ont des points de vue et des préférences différents quant à la manière dont la durabilité se reflète dans leurs portefeuilles ; c'est pourquoi nous proposons une large gamme de produits financiers qui présentent différentes stratégies et approches en matière d'investissement. Nous proposons actuellement des produits financiers qui ne prennent pas en compte des critères de durabilité, des produits financiers spécifiquement conçus pour promouvoir certaines caractéristiques environnementales ou sociales, ainsi que des produits portant des labels indépendants liés au développement durable, tel que le label Towards Sustainability. Le label Towards Sustainability est une initiative de la Fédération belge du secteur financier (Febelfin). Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet à l'adresse suivante : www.towardsustainability.be. Notre décision d'intégrer nos pratiques d'investissement responsable à la fois plus profondément et plus largement dans notre offre de produits se traduit par une offre de produits dans laquelle, lorsque cela est possible et faisable, les facteurs de durabilité sont explicitement pris en compte. La façon dont ces facteurs sont pris en considération dépend de la stratégie d'investissement. Ainsi, la manière dont les aspects de durabilité peuvent être pris en compte dans les fonds passifs et les ETFs est plus limitée que dans les fonds à gestion active, ce qui se reflète dans notre approche de l'investissement responsable.

3.2 Méthodes d'investissement responsable (IR)

La durabilité est un sujet multidimensionnel qui couvre une série d'aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) (souvent interdépendants). Il existe différentes façons de prendre en compte les facteurs ESG dans les décisions d'investissement. Selon nous, différentes méthodes peuvent toutefois être appliquées, au minimum, afin de gérer efficacement un portefeuille d'investissement. Dans le tableau suivant, nous avons répertorié les principales méthodes appliquées dans la gestion de nos produits financiers.

#	Méthode IR	Description
1.	Actionnariat actif	L'actionnariat actif a pour but de créer un changement bénéfique en s'engageant avec la direction des sociétés en portefeuille et en votant lors des assemblées générales des actionnaires dans les sociétés cotées en bourse.
2.	Exclusions	Les exclusions concernent des secteurs, des entreprises ou des gouvernements classés comme inéligibles à l'investissement sur la base de considérations juridiques, normatives ou liées à la durabilité.

3.	Intégration ESG	L'intégration ESG désigne l'intégration des facteurs ESG dans l'analyse, l'évaluation et la prise de décisions financières, de manière systématique et documentée. Elle s'applique uniquement aux portefeuilles gérés activement.
4.	Promotion des caractéristiques ESG	La promotion des caractéristiques environnementales ou sociales désigne la pratique consistant à favoriser clairement les investissements de portefeuille qui présentent certaines caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison de celles-ci.
5.	Investissement durable	Il s'agit de stratégies d'investissement qui allouent des fonds substantiels à des investissements durables, tels que définis par le SFDR, c'est-à-dire des investissements dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que ces investissements ne nuisent pas de manière significative à l'un de ces objectifs et que les sociétés en portefeuille respectent de bonnes pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.
6.	Thématique	L'investissement thématique désigne l'investissement dans des thèmes liés à des tendances nouvelles et/ou à long terme. Dans de nombreux cas (mais pas toujours), ces thèmes sont censés contribuer au développement durable, qu'il s'agisse de questions environnementales, sociales ou les deux.

3.2.1 Exigences en matière d'investissement responsable

Dans cette section, nous fournissons des informations supplémentaires sur certaines méthodes IR applicables aux portefeuilles investis dans des titres individuels (lignes directes), que leur gestion soit interne ou déléguée à des gestionnaires externes. Les exigences en matière d'investissement responsable comprennent des critères explicites et détaillés liés aux exclusions, ainsi que des attentes plus générales liées au vote, à l'engagement et à l'intégration des facteurs ESG dans l'analyse financière et la prise de décisions. Ce point est décrit plus en détail dans les sections suivantes.

Comme nos gestionnaires externes ont généralement besoin de temps pour mettre en place de nouvelles exigences, nous leur accordons un délai de grâce chaque fois que nous plaçons la barre plus haut pour eux. Par ailleurs, la mise en place dépend également des solutions disponibles sur le marché.

3.2.2 Actionnariat actif

L'actionnariat actif est l'une des méthodes d'investissement responsable (IR) que les investisseurs peuvent appliquer dans leurs processus de placement. Il a pour but de créer un changement bénéfique en s'engageant avec la direction des sociétés en portefeuille et en votant lors des assemblées générales des actionnaires dans les sociétés cotées en bourse. L'engagement auprès des sociétés détenues peut avoir différents objectifs, notamment promouvoir une meilleure publication des informations sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), obtenir des informations pertinentes pour soutenir la prise de décisions en matière d'investissement, et inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques en matière de développement durable.

Nous sommes pleinement conscients de notre rôle en tant qu'investisseur et de notre capacité à utiliser le capital que nous investissons au nom de nos clients, non seulement pour générer un rendement financier, mais aussi pour créer des changements bénéfiques pour lesquels l'engagement peut constituer un puissant outil. Cela s'inscrit également dans le deuxième principe des PRI, lequel stipule que « nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'investisseurs ».

Compte tenu de notre structure d'investissement, l'engagement adopte deux approches distinctes :

1. Engagement auprès de nos gestionnaires externes, afin de nous assurer qu'ils agissent conformément à nos exigences et attentes en matière d'investissement responsable et d'engagement actionnarial.
2. Engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons directement ; nous encourageons une meilleure publication des informations sur les critères ESG, nous nous engageons à

travers notre politique de vote par procuration et/ou nous incitons les entreprises à améliorer leurs pratiques en matière de durabilité.

Belfius AM rend compte chaque année de ses réalisations en matière d'actionnariat actif dans son rapport annuel sur l'actionnariat actif. La mise en œuvre précise dépend de la classe d'actifs et de la stratégie d'investissement. Pour en savoir plus sur notre approche d'actionnariat actif, veuillez-vous référer aux politiques d'engagement et de vote par procuration de Belfius AM qui peuvent être consultées sur notre page Investissement Durable : <https://www.belfius.be/belfiusam-fr-esg> ou <https://www.belfius.be/belfiusam-nl-esg>.

3.2.3 Exclusions

Outre les exclusions imposées par la loi, nous avons identifié un certain nombre d'activités commerciales et de produits qui, selon nous, ne sont pas conformes aux normes internationales et aux valeurs de Belfius AM. Nous appliquons un niveau d'exclusion minimal pour tous nos produits financiers et avons défini des exclusions minimales étendues pour les produits financiers qui ont reçu un label lié à la durabilité, tel que le label Towards Sustainability.

- Belfius veille à ne pas investir dans des domaines qui ont un impact négatif significatif sur l'environnement et la société. La Transition Acceleration Policy (TAP) régit l'ensemble des produits d'investissement gérés par Belfius AM. Les exclusions fixées par la TAP doivent, par exemple, nous aider à protéger nos clients contre les risques climatiques sévères propres au secteur de l'énergie en évitant les producteurs d'énergie qui ne limitent pas suffisamment leur impact sur le climat. Les secteurs et activités ci-dessous appliquent des exclusions, sous réserve des seuils de revenus détaillés dans notre TAP actuelle.
- Entreprises considérées comme opérant en violation des principes du Pacte mondial des Nations unies¹;
- Production et/ou commerce de gros de produits à base de tabac ;
- Soja, huile de palme et produits agricoles de base ;
- Jeux de hasard ;
- Armes controversées et armes conventionnelles ;
- Entreprises d'extraction de charbon et d'exploitation minière
- Secteur de l'extraction de pétrole et de gaz conventionnels et non conventionnels
- Production d'électricité

Les produits d'investissement pour lesquels Belfius a le contrôle total doivent être alignés sur la TAP. Ce principe s'applique également aux fonds gérés pour le compte de Belfius AM par nos gestionnaires d'investissement externes.

Pour en savoir plus sur la TAP, n'hésitez pas à consulter <https://www.belfius.be/about-us/dam/corporate/corporate-social-responsibility/documents/policies-and-charters/fr/TAP-Policy-FR.pdf>

3.2.4 Intégration ESG

L'intégration ESG désigne l'intégration des facteurs ESG dans l'analyse, l'évaluation et la prise de décision financières, de manière systématique et documentée. Elle prend également en compte les aspects opportunité et risque. Nous intégrons les facteurs ESG dans l'analyse de dossiers d'investissement individuels ou au niveau de la constitution du portefeuille et encourageons nos gestionnaires de fonds externes à faire de même.

¹ <https://unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>

3.2.5 Thématique

Afin de permettre à nos clients d'investir dans des thématiques liées à des tendances nouvelles et/ou à long terme, nous proposons différentes stratégies thématiques. Dans de nombreux cas (mais pas toujours), ces thèmes sont censés contribuer au développement durable. Par exemple, nous proposons des fonds axés sur des solutions à des problèmes de durabilité tels que le changement climatique, l'éducation, la mobilité ou une combinaison de plusieurs thèmes liés à la durabilité à long terme. Nos clients peuvent ainsi investir dans la transition vers une économie et une société plus durables, tout en investissant leur capital en fonction de tendances ou de thèmes spécifiques.

3.3 Gestion des risques de durabilité

Les risques de durabilité désignent tout événement ou problème environnemental, social ou de gouvernance susceptible d'avoir un impact négatif important, potentiel ou réel, sur la valeur d'un investissement.

Des exemples de risques de durabilité sont les risques physiques (inondations, sécheresse), les risques de transition (frais d'investissement dans des infrastructures pour se protéger contre l'élévation du niveau de la mer, dépenses en capital liées au respect des nouvelles réglementations gouvernementales) et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement (en raison de grèves ou d'instabilités politiques).

Les risques de durabilité peuvent varier sensiblement entre les entreprises en fonction de leur secteur, de leur modèle d'entreprise, de leur position dans la chaîne de valeur ou de la localisation géographique de leurs activités. En outre, les systèmes que les entreprises mettent en place pour identifier, mesurer et gérer les risques de durabilité influencent leur degré d'exposition à ces risques et donc le degré d'impact de ces derniers. Néanmoins, il peut toujours y avoir des risques non pris en charge que l'entreprise ne peut contrôler et qui subsistent malgré tous leurs efforts.

Belfius Asset Management a conçu des outils et des procédures permettant d'identifier, de mesurer, de gérer et de surveiller les risques de durabilité dans ses portefeuilles. Elle attend également de ses gestionnaires externes qu'ils disposent de processus, de données et d'outils adéquats pour leur permettre d'identifier, de mesurer, de gérer et de surveiller efficacement les risques de durabilité dans les portefeuilles qu'ils gèrent pour nos clients.

Pour en savoir plus sur les méthodes de gestion des risques de durabilité de Belfius AM et les moyens de surveillance de ces risques, veuillez-vous référer à la politique de gestion des risques de durabilité de Belfius AM, disponible en ligne : [Risk Policy ESG 2022_Belfius AM_FR_20230904](#).

3.4 Fonds de fonds de Belfius AM

Afin de sélectionner les fonds (et les gestionnaires externes) de l'offre de fonds de fonds, Belfius AM classe tous les fonds d'investissement sur la base de paramètres quantitatifs et qualitatifs, y compris la politique d'investissement responsable des fonds. Vous trouverez ci-dessous une description succincte de la méthodologie applicable.

Pour classer les fonds d'investissement, les fonds sont examinés en fonction de paramètres de rendements ajustés au risque lors de l'analyse quantitative. Cette évaluation tient également compte des paramètres liés à l'investissement durable, qui comprennent divers paramètres définis dans le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Cette première étape de l'analyse génère une liste restreinte de fonds, qui sert de base pour la seconde étape du processus de sélection des fonds : l'analyse qualitative. Lors de cette étape du processus de diligence raisonnable, nous examinons le fonds et le gestionnaire du fonds selon des critères qualitatifs spécifiques.

L'équipe de sélection de fonds de Belfius AM évalue différents critères qualitatifs d'investissement durable lors du processus de diligence raisonnable des fonds d'investissement de gestionnaires tiers, tels que la stratégie d'investissement, les politiques et l'approche de la mise en œuvre. Les critères suivants sont examinés :

- Adhérer aux principes pour l'investissement responsable (PRI) ;
- Adopter une politique d'investissement responsable convaincante et conforme à la présente politique ;
- Rendre compte de manière claire, transparente et cohérente de la politique d'investissement responsable, de la sélection et de l'exclusion des sociétés, ainsi que des résultats de leur actionnariat actif ;
- Fournir un aperçu des investissements sous-jacents sur une base mensuelle ;
- Assurer un engagement structurel et documenté sur des aspects pertinents de la durabilité avec les sociétés détenues, qu'elles soient actionnaires ou détentrices d'obligations ;
- Être un actionnaire actif qui exerce son droit de vote (uniquement pour les prises de participation directe) ;
- Être ouvert au dialogue avec Belfius AM quant à la politique d'investissement responsable et répondre de manière constructive à ses exigences.

Pour les fonds de fonds portant le label Towards Sustainability de Belfius AM, seuls seront sélectionnés les fonds qui portent eux-mêmes le label belge ou les fonds dont les gestionnaires respectifs se sont engagés par écrit à respecter les règles décrites dans la norme de qualité Towards Sustainability. En outre, seuls les fonds appartenant aux catégories au sens de l'article 8 ou 9 du SFDR peuvent être sélectionnés.

Belfius AM assure une surveillance régulière et s'adresse directement au gestionnaire de fonds en cas de violation potentielle des critères du label Towards Sustainability. Si le gestionnaire de fonds n'est manifestement pas en mesure de répondre à nos critères de la gestion du fonds ou n'est pas disposé à le faire, Belfius AM se désengagera du fonds d'investissement.

3.5 Diligence raisonnable à l'égard des incidences négatives

Un élément important de notre approche d'investissement responsable est la réduction de l'impact négatif de nos investissements. Nous visons à atteindre cet objectif en utilisant notre influence d'investisseur pour changer le comportement des entreprises et des pays dans lesquels nous investissons, ou encore en interrompant ou en limitant nos investissements dans des activités non durables. Nous avons identifié les principales incidences négatives (PIN) qui sont prises en compte de différentes manières pour l'ensemble de nos produits financiers. Nous les avons identifiées en tenant compte des lois pertinentes (comme la loi Mahoux, relative à divers types d'armes controversées), des normes internationales en matière de commerce durable (comme les principes du Pacte mondial des Nations unies ou PMNU et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales), des bonnes pratiques internationales, des contributions obtenues auprès d'experts et des dialogues avec nos parties prenantes.

Pour les fonds que nous gérons nous-mêmes, nous prenons en compte les PIN d'une manière conforme à la nature spécifique et aux objectifs d'investissement du produit financier. Belfius AM applique une politique qui exclut ou limite l'exposition aux activités controversées pour les fonds que nous gérons. Lorsque nous investissons directement dans des titres individuels dans des fonds gérés par Belfius AM, nous pratiquons également l'actionnariat actif, qui vise notamment à réduire ou à atténuer davantage les impacts négatifs.

Lorsque nous sélectionnons des ETFs/fonds ou lorsque nous déléguons la gestion d'un fonds à un gestionnaire externe, nous appliquons un processus de diligence raisonnable. Dans le cadre de ce processus, nous examinons les capacités, les politiques et l'approche de nos gestionnaires externes en matière d'investissement responsable. Nous évaluons les politiques et les pratiques des gestionnaires externes dans un large éventail de domaines, ainsi que la façon dont ils intègrent les PIN dans leur processus d'investissement. En outre, nous vérifions dans quelle mesure la politique d'exclusion des gestionnaires externes est cohérente avec la politique d'exclusion de Belfius AM, car nous estimons qu'il s'agit d'un outil important pour aider à atténuer un nombre important de PIN.

Nous attendons de nos gestionnaires externes qu'ils prennent en compte les PIN d'une manière conforme à la nature spécifique et aux objectifs d'investissement du produit financier. Plus précisément, nous nous attendons à ce qu'il existe un lien clair entre le choix des méthodes visant à aborder les PIN (comme l'exclusion, l'engagement et le vote par procuration) et les mesures d'atténuation à prendre. Dans le cadre de notre propre diligence raisonnable et de la surveillance des gestionnaires externes, nous recevons des rapports périodiques de la part de ces derniers et révisons régulièrement les portefeuilles des produits financiers afin d'assurer la cohérence entre les engagements et les résultats.

3.6 Contrôle

Nous contrôlons en permanence les investissements et les mesures prises par les gestionnaires externes, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Nous utilisons plusieurs fournisseurs de données à cet effet, tels que Morningstar, Sustainalytics et ISS Ethix. Nous procédons à des examens réguliers avec les gestionnaires de fonds pour discuter de leurs décisions et plans passés.

Nous nous adressons directement au gestionnaire de fonds en cas de violation potentielle ou de préoccupations concernant la mise en place de l'approche en matière d'investissement durable. Si les normes décrites dans cette politique n'ont pas été respectées, nous attendons du gestionnaire de fonds qu'il résolve le problème dans un délai raisonnable. Si, à l'issue d'un tel dialogue, le gestionnaire de fonds ne prend pas les mesures nécessaires pour remettre le portefeuille en conformité avec les exigences en temps opportun, l'investissement dans le fonds sera liquidé sur une période qui protège au mieux les intérêts de nos clients.

Si nous introduisons de nouvelles exigences ou renforçons les exigences existantes, nous accordons aux gestionnaires de fonds un délai de grâce pour y répondre, avant de décider de réaffecter les actifs investis dans le fonds concerné.

4. Produits d'investissement portant le label Towards Sustainability

L'[initiative Towards Sustainability](#) est une norme de qualité et un label pour les produits financiers durables et socialement responsables. Les fonds qui ont obtenu le label Towards Sustainability sont énumérés sur la page du label : [Products | Towards Sustainability](#).



Belfius AM s'engage à ce que tous les produits portant le label soient conformes aux exigences de la norme de qualité du label au niveau du portefeuille et du processus.

4.1 Exclusions - produits labellisés

Nos fonds portant le label Towards Sustainability appliquent des exclusions supplémentaires aux secteurs nuisibles. La liste complète des exclusions peut être consultée sur la page du label : https://towardssustainability.be/public/TowardsSustainability_QSRevision2023_Final_20230630.pdf

5. Transparency & Reporting

Selon nous, la transparence est un élément fondamental de la durabilité et de la responsabilité sociale. À ce titre, nous nous engageons à faire preuve d'une transparence totale quant à notre approche, nos activités et nos résultats IR, et à informer régulièrement nos parties prenantes des évolutions et réalisations pertinentes.

Nos politiques sont disponibles sur notre site internet. Par le biais du questionnaire PRI annuel, nous publions également des informations détaillées sur la manière dont nous avons mis en place notre approche en matière d'investissement responsable (voir [Belfius Asset Management SA | Signatory profile | PRI \(unpri.org\)](#)). De plus, nous publions chaque année sur notre site internet un rapport sur l'actionnariat actif.

6. Documentation

Belfius AM a rédigé des politiques détaillées dans plusieurs domaines en lien avec l'investissement responsable, lesquelles relèvent de la politique globale d'investissement responsable. Les voici :

- Politique d'engagement de Belfius Asset Management
- Politique de vote de Belfius Asset Management
- Politique de gestion des risques de durabilité de Belfius Asset Management
- Politique d'exclusion du groupe Belfius (Transition Acceleration Policy, en abrégé : TAP)
- Informations relatives au règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Ces documents se trouvent sur la page Durabilité de Belfius AM : www.belfiusip.be/fr/esg/index.aspx.